



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**[Covid-19] PRESTATION CONSEIL EN
RESSOURCES HUMAINES : PROLONGATION
DES MODALITÉS DE FINANCEMENT OU DE
COFINANCEMENT [INSTRUCTION]**



Dans le contexte de la crise liée au Covid-19, une instruction du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion prolonge les modalités temporaires de financement et de cofinancement de la prestation conseil en ressources humaines applicables en 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

« Pour les conventions individuelles ou collectives conclues jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que pour les avenants aux conventions en cours signés avant le 31 décembre 2021, le taux d'intensité des aides publiques pourra dépasser 50% du coût admissible total de la prestation et permettre une prise en charge financière de la totalité de la prestation. »

INSTRUCTION N° DGEFP/MADEC/2021/70 du 23 mars 2021 relative à la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME)

Consulter la fiche du dispositif Aide au conseil en ressources humaines

**Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes**